



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 29 FEVRIER 2016

L'an deux mil seize, le vingt-neuf février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CHANOS-CURSON, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de **Monsieur Serge BLACHE, Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal : **24/02/2016**

Date d'affichage : **24/02/2016**

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : **15**

Anaïs CHARDON a été désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu et les délibérations de la précédente réunion sont lus et approuvés à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour et en rajoutant la demande de subvention au titre des amendes de police.

Étaient présents : **Serge BLACHE, Nicole MUCCHIELLI, Bruno BOITEUX, Isabelle FREICHE, Michel FRAISSE, Bruno GRAS-TACHON, Pascal BAUDE, Blandine AZE, Stéphane FOURNIER, Anaïs CHARDON, Benoît MOREL, Karine BEAUGIRAUD, Sandrine GUIMBAUD.**

Était absente excusée : **Juliette GOMEZ**

Était absent en début de séance : **Jacques PRADELLE**

Le nombre de votants est de 13.

I.1.1 Examen et vote du Compte Administratif Budget Général 2015

La réalisation des dépenses et recettes en section de fonctionnement s'établit comme suit :

	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
SECTION	651 708.75	569 612.16	82 096.59
Report 2014			38 054.62
RESULTAT DE CLOTURE			120 151.21

La réalisation des dépenses et recettes en section d'investissement s'établit comme suit :

	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
SECTION	623 265.52	378 826.16	244 439.36
Report 2014			-310 070.04
RESULTAT DE CLOTURE			- 65 630.68
RESTES REALISER A	0.00	10 291.80	-10 291.80

Besoin de Prélèvement			75 922.48
-----------------------	--	--	-----------

Le budget 2015 a été voté par chapitre, le Conseil Municipal a examiné les réalisations correspondantes.

Sous la Présidence de Madame Nicole MUCCHIELLI, Maire-Adjoint, Monsieur Le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal invité à délibérer à neuf voix pour et trois contre des membres présents approuve le compte administratif 2015 du Maire.

I.1.2 Approbation du Compte de Gestion du Receveur Municipal Budget Général 2015

Le Conseil Municipal invité à délibérer et à l'unanimité des membres présents approuve le Compte de Gestion du Receveur Municipal.

I.1.3 Affectation des résultats de l'exercice 2015 Budget Général 2015

Le Conseil Municipal, appelé à délibérer à dix voix pour et trois contre des membres présents approuve la proposition de Monsieur le Maire d'affecter à la section d'investissement la somme de 75 922.48 € au compte 1068, et le reste soit 44 228.73 € à la section de fonctionnement au compte 002.

Monsieur Jacques PRADELLE rejoint l'assemblée.

Le nombre de votants est de 14.

I.1.4 Examen et vote du Compte Administratif Budget Assainissement 2015

La réalisation des dépenses et recettes en section d'exploitation s'établit comme suit :

	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
SECTION	78 832.79	70 717.17	8 115.62
Report 2014			10 851.47
RESULTAT DE CLOTURE			18 967.09

La réalisation des dépenses et recettes en section d'investissement s'établit comme suit :

	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
SECTION	30 199.73	64 458.16	- 34 258.43
Report 2014			23 848.47
RESULTAT DE CLOTURE			- 10 409.96
RESTES A REALISER	0.00	5 000.00	- 5 000.00
Besoin de Prélèvement			15 409.96

Sous la Présidence de Madame Nicole MUCCHIELLI, Maire-Adjoint, Monsieur Le Maire ayant quitté la salle, Le Conseil Municipal appelé à délibérer et à l'unanimité des membres présents approuve le compte administratif 2015, Budget Assainissement, du Maire.

I.1.5 Approbation du Compte de Gestion du Receveur Municipal Budget Assainissement 2015

Le Conseil Municipal appelé à délibérer et à l'unanimité des membres présents approuve le Compte de Gestion du Receveur Municipal.

I.1.6 Affectation des résultats de l'exercice 2015 Budget Assainissement 2015

Le Conseil Municipal appelé à délibérer et à l'unanimité des membres présents approuve la proposition de Monsieur Le Maire d'affecter 15 409.96 € à la section d'investissement au compte 1068, et de reporter la somme de 3 557.13 € à la section de fonctionnement au compte 002.

I.1.7 Projet de réfection du groupe scolaire des collines Maurice Alloncle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à onze voix pour et trois voix contre des membres présents décide de valider le projet de réfection du groupe scolaire des collines Maurice ALLONCLE pour un montant de 350 000 € HT, d'autoriser Monsieur le Maire à lancer une consultation dans le cadre d'un MAPA et à signer le marché avec les entreprises retenues et de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document inhérent à ce dossier.

I.1.8 Demande de fonds de concours à HTCC pour travaux réfection du groupe scolaire

Monsieur le Maire rappelle que le projet de réfection du groupe scolaire Maurice ALLONCLE s'élève à 350 000 euros hors taxes.

Le Conseil Municipal appelé à délibérer, à onze voix pour et trois voix contre des membres présents décide de solliciter de l'Hermitage Tournonais Communauté de Communes, le versement d'un fonds de concours de 84 000 euros, au titre de l'année 2016 pour les travaux de réfection du groupe scolaire Maurice ALLONCLE.

I.1.9 Vote des tarifs assainissement 2016 – Période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 – abonnement et prix du m3 pour application au 1^{er} avril 2016

Monsieur Le Maire propose la reconduction du coût d'abonnement annuel à **36.00 € hors taxes soit 3 € par mois**, et la hausse du coût du mètre cube assaini de **1.16 € hors taxes à 1.20 € hors taxes**.

Le Conseil Municipal, appelé à délibérer à treize voix pour et une voix contre des membres présents approuve ces propositions de tarifs assainissement pour l'année 2016, applicables au 1^{er} avril 2016

I.1.11 Encaissement caution pour réservation des locaux, équipements communaux et terrains communaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à quatorze voix pour des membres présents autorise Monsieur le Maire à recevoir délégation pour encaisser les chèques de caution lors de la mise à disposition de divers équipements communaux, en cas de dégradation dûment constatée.

I.1.12 Participation financière pour les enfants scolarisés en CLIS sur une commune extérieure

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à quatorze voix pour des membres présents autorise Monsieur le Maire à inscrire cette dépense au budget 2016 pour un montant de 498.27 € au profit de la commune de PEYRINS.

I.1.13 Tarifs municipaux pour manifestations au Foyer Familial applicables au 1^{er} janvier 2016

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents valide la proposition de critères : Manifestation ouverte à tous, contribuant à l'animation du village, valorisée par une communication publique externe proposés par la commission Communication, Vie associative, culturelle et CMJ et charge Monsieur le Maire de l'exécution de la dite délibération.

I.2 - VOIES ET RESEAUX

I.2.1 Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme – Aménagement esthétique des réseaux du sud de la rue Champ du Beaume

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et EDF et décide de financer comme suit la part communale : dépenses 74 500 €, subvention du SDED 59 600 € et part communale 14 900 €.

I.2.2 Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme – Dissimulation des réseaux téléphoniques du sud de la rue Champ du Beaume

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et EDF et décide de financer comme suit la part communale : dépenses 22 465 €, subvention du SDED 3739 € et par communale 15 725 €

I.3 DIVERS

I.3.1 Demande de subvention au Conseil Départemental de la Drôme au titre des amendes de police

La commune de CHANOS CURSON sollicite à titre exceptionnel une attribution pour 2016. Les dépenses sont liées à l'aménagement à Curson. Le montant de ces dépenses s'élève à 28 752.00 euros HT.

Le Conseil Municipal appelé à délibérer, à l'unanimité des membres présents approuve cette proposition et charge Monsieur le Maire de bien vouloir demander la subvention correspondante au taux maximum, sur les fonds à cet effet.

II – AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION

- Programme Drôme Aménagement Habitat.
- Travaux village de CURSON (Nature et dates)
- Projet de convention MERCUROL-VEAUNES / CHANOS-CURSON pour accueil des enfants scolarisés au groupe scolaire Maurice ALLONCLE.
- Divers.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal :
LUNDI 11 AVRIL 2016 A 20 heures 30.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Vu par nous,

Le 7 mars 2016,

Serge BLACHE,
Maire de CHANOS-CURSON.

